

POUR GARANTIR UN BON CLIMAT, IL FAUT :



PRÉSERVER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ENTRE LES MEMBRES DU DÉPARTEMENT, CE QUI VAUT POUR TOUTES FORMES COMMUNICATIONS, MÊME VIRTUELLES.



FAVORISER LE RESPECT ET LA PARTICIPATION DE CHAQUE PERSONNE LORS DES DISCUSSIONS EN CLASSE.



OFFRIR DES HEURES DE BUREAU DANS LE CADRE D'HORAIRE RÉGULIERS ET TOUJOURS RECEVOIR LES ÉTUDIANT/E/S LA PORTE OUVERTE.

RESSOURCES

Sûreté : pour toute urgence 24/7.
Tél : 514-343-7771

Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) :

Pour du soutien psychologique aux étudiants
2101, Boulevard Édouard-Montpetit,
2ème étage, porte 220
Tél : 514-343-6452
www.cscp@umontreal.ca

Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) :

Pour du soutien, pour faire un signalement ou pour porter plainte
Tél : 514-343-7020
www.harcelement@umontreal.ca

Pour consulter le document complet des Lignes directrices, visitez le

<http://philo.umontreal.ca/departement/comite-acces-a-legalite-et-climat/>

CONTRE LE HARCÈLEMENT

POUR L'ÉGALITÉ

Le département de philosophie de l'Université de Montréal s'est engagé à créer un milieu accueillant pour toutes et tous. Il s'efforce donc d'améliorer le climat du département pour les femmes et les membres des groupes sous-représentés.

ADEPUM  SOFÉPUM - UDEM -
COMITÉ FÉMINISTE PHILO

Université 
de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Département de philosophie

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

On entend par **harcèlement**, un comportement de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne.

Le **harcèlement sexuel** est une conduite à connotation sexuelle se manifestant notamment par des paroles, des gestes, des actes non désirés provenant d'une personne qui sait ou devrait raisonnablement savoir qu'une telle conduite est importune ou humiliante.

POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT, IL FAUT :



SOUTENIR LES VICTIMES ET
DE RECEVOIR LEURS
TÉMOIGNAGES.



ÊTRE ATTENTIFS AUX GESTES
INAPPROPRIÉS, DE PROHIBER
ET DE NE JAMAIS TOLÉRER
QUELQUE FORME DE
HARCÈLEMENT QUE CE SOIT.

AMÉLIORATION DU CLIMAT

Une partie cruciale du maintien d'un bon climat de notre département est la plus grande **transparence** possible sur ce qui existe en termes de ressources institutionnelles et sur ce qui peut être institué pour favoriser les meilleures relations professionnelles possible entre les personnes.

Le climat est **favorable** pour tous et toutes lorsque les comportements de discrimination ou de harcèlement sont découragés par des bonnes pratiques et par des comportements respectueux.